

Séance ordinaire du 10 novembre 2014



2014-11
231

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 10 novembre 2014 à 20 heures.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy	Siège # 4 M. Paul Joly
Siège # 2 M. Richard Morin	Siège # 5 M. Rosaire Coulombe
Siège # 3 M. Michel Roy	Siège # 6 Mme Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Mme Huguette Plante.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

1 - OUVERTURE DE LA SESSION

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la session ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

02.01 - Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité

Mme la mairesse fait dépôt et résume le document "rapport du maire 2014" tel que prescrit par l'article 955 du Code municipal du Québec.

Copie de ce document sera expédiée, par la poste, à chacune des adresses civiques de la municipalité. Il sera également disponible pour consultation sur le site WEB de la municipalité.

Les élus conviennent de fixer au lundi 15 décembre 2014:

- 19h00 Séance spéciale d'adoption du budget 2015 et du plan triennal d'immobilisations
- 19h30 Séance spéciale visant l'adoption du règlement de taxation 2015

2014-11
232

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01 - OUVERTURE DE LA SESSION**
- 02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES**
 - 02.01** - Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité
- 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 04.01** - Session régulière du 14 octobre 2014
- 05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 06 - CORRESPONDANCE**
 - 06.01** - Bordereau de correspondances
- 07 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
 - 07.01** - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
- 08 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 08.01** - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie
- 09 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS**
 - 09.01** - Dépôt des procès-verbaux du comité des travaux publics
 - 09.02** - Acquisition / cession de parcelles de terrain avec Gestion PHQ
 - 09.03** - Cautionnement d'entretien : DLC inc
- 10 - LOISIRS-TOURISME**
 - 10.01** - Rapport prévisionnel d'activités du mois de novembre
- 11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
 - 11.01** - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme
 - 11.02** - Avis à MRC Beauce Sartigan
 - 11.03** - Demande au programme de revitalisation (droits de mutation)
 - 11.04** - Demande de dérogation mineure, M. Israël Beaulieu
- 12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
 - 12.01** - Dépôt des procès-verbaux du comité des finances
 - 12.02** - Comptes du mois d'octobre 2014 et engagements financiers du mois suivant
 - 12.03** - Rapport des heures supplémentaires du mois d'octobre 2014
 - 12.04** - Dons et commandites
 - 12.05** - Renouvellement du contrat de logiciel de gestion (INFOTECH)
 - 12.06** - Intervention à l'offre de prorogation de la BNC (20 octobre 2014)
 - 12.07** - Indexation (2014)
 - 12.08** - Dépôt du rôle d'évaluation 2015
 - 12.09** - Dossier géomatique 2015
 - 12.10** - Fermeture de l'Hôtel de ville, période des Fêtes
 - 12.11** - Modification budgétaire
- 13 - LÉGISLATION**
 - 13.01** - Avis de motion du règlement 461-2015
 - 13.02** - Déclaration pécuniaire des élus et autres documents demandés par le MAMROT
 - 13.02.01** - Déclaration pécuniaire
 - 13.02.02** - Registre de déclaration des dons, marques d'hospitalité et autres avantages
 - 13.03** - Nomination d'un maire suppléant
 - 13.04** - Avis de motion du règlement 462-2015
 - 13.05** - Avis de motion du règlement 463-2015
- 14 - DIVERS**
- 15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

En conséquence,

Il est proposé par M. Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement,

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 14 octobre 2014, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

06 - CORRESPONDANCE

06.01 - Bordereau de correspondances

Dépôt du bordereau de correspondances, session du 10 novembre 2014. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

Autres documents importants transmis par la direction générale:

- 6.01.02 Mémo Villages Relais
- 6.01.03 Plainte et suivi, Jeanne d'Arc Poulin
- 6.01.04 Mémo inspection des chaussées TECQ 3
- 6.01.05 Avis MRC: modalités de révision du rôle d'évaluation
- 6.01.06 Lettre d'appui au Conseil Économique de Beauce
- 6.01.07 Confirmation de NEXACOR, travaux à réaliser au stationnement Télébec
- 6.01.08 RIBC, versement de notre quote part de sortie

07 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

07.01 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire

Mme la mairesse dépose un document préparé par Services Sanitaires Denis Fortier inc. et demande au conseiller au siège # 4 de le commenter.

Ce document nous informe que le tonnage de déchets et de matières recyclables, provenant de notre municipalité, pour le mois d'octobre 2014 est de:

- Déchets industriels et commerciaux21,23 T.M. /5 semaines;
- Déchets résidentiels41,52 T.M. /5 semaines;
- Recyclage Eco-Centre30,63 T.M. /4 semaines;
- Recyclage industriel et commercial12,86 T.M. /4 semaines;
- Recyclage résidentiel16,30 T.M. /4 semaines;

L'estimation du tonnage destiné à l'enfouissement par notre municipalité pour l'an 2014 est de 554 tonnes métriques, soit une moyenne de 46,17 T.M. par mois.

08 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2014-11
234

08.01 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie

Le directeur général dépose le procès-verbal de la réunion du comité incendie tenue, à 19h, le 8 octobre 2014.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès verbal de la réunion du 8 octobre 2014 du comité incendie et les recommandations qui y sont contenues

Adoptée unanimement.

09 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

**2014-11
235**

09.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité des travaux publics

Le directeur général dépose le procès-verbal de la réunion du comité des travaux publics, tenue depuis la dernière séance régulière du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion suivante du comité des travaux publics et des recommandations qu'il contient:

- Réunion du 29 octobre 2014

Adoptée unanimement.

**2014-11
236**

09.02 - Acquisition / cession de parcelles de terrain avec Gestion PHQ

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe souhaite aménager un carrefour giratoire à l'intersection de la 4e rue Est, de la 5e rue Est, de la 26e Avenue et du Rang St-Jean-Baptiste;

Attendu que, pour ce faire, la municipalité doit acquérir des parcelles de terrains de Gestion PHQ et céder une parcelle appartenant à la municipalité;

Attendu que le projet de carrefour giratoire réduira l'accès au terrain de Gestion PHQ;

Attendu le projet d'acquisition et de cession préparé par M. Francis Carrier, arpenteur géomètre, sous sa minute 7873, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Attendu les descriptions techniques de chacune des parcelles préparées par M. Francis Carrier, arpenteur géomètre, et annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité :

- d'abord, que la résolution du 8 septembre 2014, portant le # 2014-09-191, de cette municipalité soit abrogée;
- que la municipalité de La Guadeloupe procède à l'acquisition des parcelles de terrains suivantes, propriété de Gestion P.H Q. (M. Paul-Henri Quirion).
 - une parcelle, d'une superficie approximative de 459.2 mètres carrés, étant une partie du lot 21-P du Rang XIII Sud du Canton de Shenley, plus amplement décrite au paragraphe 1.1 de la description technique ci-annexée.
 - une parcelle, d'une superficie approximative de 661.3 mètres carrés, étant une partie du lot 22-P du Rang XIII Sud du Canton

de Shenley, plus amplement décrite au paragraphe 1.2 de la description technique ci-annexée

- l'acquisition est faite aux conditions suivantes:
 - Gestion P.H.Q. cède ces parcelles de terrains à la municipalité La Guadeloupe pour le montant de 1\$.
 - La municipalité de La Guadeloupe s'engage à prolonger, sans frais pour Gestion P.H.Q., ses réseaux d'aqueduc et d'égouts sanitaires, sur une distance maximale de 35 mètres, dans l'axe du Rang St-Jean-Baptiste. Note: il est possible que les résidences devant s'y raccorder doivent se doter de systèmes autonomes de pompage des égouts.
 - La municipalité La Guadeloupe s'engage à maintenir, pour une période de trois ans après la date de fin des travaux sur la 26e avenue, le taux de taxes foncières au taux de base, sans surcharge pour terrains vacants desservis pour les terrains en bordure de la 26e avenue appartenant à Gestion P.H.Q.
 - La municipalité avisera son directeur des travaux publics ou tout entrepreneur général, responsable de travaux sur les emprises de rue identifiées plus haut, de réserver en priorité les déblais de travaux pour les déverser sur les terrains de Gestion P.H.Q., selon sa volonté. Il est entendu que Gestion P.H.Q. devra assurer la présence constante de machinerie de nivelage sur les sites de réception.
- la municipalité de La Guadeloupe cède à Gestion P.H.Q. (M. Paul-Henri Quirion) les parcelles de terrains suivantes:
 - une parcelle, d'une superficie approximative de 51,3 mètres carrés, étant une partie du lot 21-P du Rang XIII Sud du Canton de Shenley, plus amplement décrite au paragraphe 1.3 de la description technique ci-annexée.
 - une parcelle, d'une superficie approximative de 43,1 mètres carrés, étant une partie du lot 22-P du Rang XIII Sud du Canton de Shenley, plus amplement décrite au paragraphe 1.4 de la description technique ci-annexée
 - La cession des terrains est faite aux conditions suivantes:
 - la municipalité La Guadeloupe cède ces parcelles de terrains à Gestion P.H.Q. pour le montant de 1\$
- Les personnes suivantes sont mandatées:
 - M. Francis Carrier, arpenteur géomètre, pour la préparation du projet d'acquisition, son arpentage, son piquetage, la préparation de la désignation cadastrale et la préparation de la description technique s'il y a lieu.
 - Me Christine Talbot, pour la préparation de l'acte de vente et son enregistrement
 - Mme Huguette Plante et M. Marc-André Doyle, comme représentants de la municipalité, à la signature de l'acte de vente.

Adoptée unanimement.

**2014-11
237**

09.03 - Cautionnement d'entretien : DLC inc

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe a adjugé à Constructions DLC inc., via sa résolution 2014-05-94, l'appel d'offres # 1311-24513-00 (Aménagement d'un nouvel Hôtel de ville), pour une valeur de 1,254,728.54\$;

Attendu que le devis précisait qu'une retenue sur contrat, d'une valeur de 5%, serait effectuée à titre de garantie d'exécution;

Attendu que les procédures contractuelles normales prévoient la libération de:

- 50% de cette retenue est libérée lors de la réception provisoire
- 50% une (1) année suivant la date de réception provisoire

Attendu qu'au dernier décompte progressif, décompte # 4 du 20 octobre 2014, la valeur ajustée du contrat s'élevait à 1,296,757.16\$ générant ainsi une retenue globale de 64,837.85\$;

Attendu que la date de livraison provisoire est souhaitée pour le 21 novembre 2014;

Attendu la proposition de Construction DLC inc. à l'effet de remplacer la dernière portion de retenue par un cautionnement d'entretien émis par L'Unique Assurances Générales, laquelle proposition est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Guadeloupe :

- accepte de modifier les conditions du devis prévoyant une retenue de 5%;
- accepte la proposition de Construction DLC inc. de remplacer la dernière portion de retenue par un cautionnement d'entretien émis par L'Unique Assurances Générales, cautionnement d'une valeur de 50% de la retenue contractuelle, émis au nom de la Municipalité La Guadeloupe et valable pour une période de un (1) an à compter de la date de livraison provisoire;
- autorise le directeur général à signer tout document avec Construction DLC inc. ou L'Unique Assurances Générales afin de rendre opérationnel ce cautionnement

Adoptée unanimement

10 - LOISIRS-TOURISME

10.01 - Rapport prévisionnel d'activités du mois de novembre

Le directeur général dépose un rapport prévisionnel d'activités du mois de novembre 2014, préparé par la directrice en loisirs.

11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

**2014-11
238**

11.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme

Le directeur général dépose le procès-verbal de la réunion du comité d'urbanisme tenue depuis la dernière séance régulière du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion suivante du comité d'urbanisme et des recommandations qu'il contient:

- Réunion du 6 octobre 2014

Adoptée unanimement

**2014-11
239**

11.02 - Avis à la MRC Beauce-Sartigan

Attendu le projet de règlement 2004-71-27 de la MRC Beauce-Sartigan, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Attendu que les élus disposent de ce projet depuis au moins une (1) semaine;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité d'aviser la MRC Beauce-Sartigan que la municipalité de La Guadeloupe ne s'oppose pas au projet de règlement 2004-71-27

Adoptée unanimement

**2014-11
240**

11.03 - Demande au programme de revitalisation (droits de mutation)

Dépôt d'une demande de remboursement de droits de mutation conformément au programme de revitalisation 2014-2018.:

- M. Vincent Breton pour l'acquisition d'une résidence sise au 316, 11e rue Ouest, dont l'année de construction au rôle d'évaluation est 1970. Le montant des droits de mutation s'élève à 843.83\$

Attendu que le programme de revitalisation 2014-2018 prévoit le remboursement des droits de mutation lors de l'acquisition d'un immeuble âgé dont l'année de construction inscrite au rôle est avant 1975;

Attendu que la demande répond aux exigences du programme;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité d'accepter la demande présentée et d'en effectuer le paiement.

Adoptée unanimement.

**2014-11
241**

11.04 - Demande de dérogation mineure, M. Israël Beaulieu

Dépôt d'une demande de dérogation mineure pour la propriété de M. Israël Beaulieu et Mme Sandra Bolduc située au 629, 10^e Avenue, et sise sur le lot 15-B-36 du rang 6, dans le canton de Forsyth.

Cette demande de dérogation mineure vise à autoriser une porte de garage d'une hauteur supérieure à celle autorisée par le règlement

- La hauteur demandée est de 11 pieds pour pouvoir y entrer une remorque de construction dont la hauteur est de 10 pieds.
- Le règlement de zonage autorise des portes de garage de 8 pieds de hauteur.

Attendu que la résidence de M. Beaulieu est située à la limite de la municipalité (voir matrice);

Attendu que le garage sera construit à l'arrière de la résidence (voir plan d'implantation) et qu'il sera peu visible de la rue;

Attendu que cette dérogation ne portera pas atteinte à la jouissance et au droit de propriété des voisins;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité de suivre les recommandations du comité d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure à M. Israël Beaulieu tel que demandée.

Adoptée unanimement.

12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

12.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité des finances

Aucun procès-verbal à déposer.

Cependant les documents suivants sont déposés:

- États financiers sommaires, au 31 octobre 2014
- États financiers détaillés au 31 octobre 2014

2014-11
242

12.02 - Comptes du mois d'octobre 2014 et engagements financiers du mois suivant

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité des finances qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité

- que les comptes du mois d'octobre 2014, au montant total de 513,323.46\$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

• Comptes payés	326,379.09 \$
• Comptes à payer	135,826.42 \$
• Salaires nets versés	30,118.25 \$
• <u>Remises d'employeur</u>	<u>20,999.70 \$</u>
• Total	513,323.46 \$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois de novembre 2014 pour un montant total de 94,225.00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

12.03 - Rapport des heures supplémentaires du mois d'octobre 2014

Dépôt du rapport des heures supplémentaires effectuées par les employés durant le mois d'octobre 2014

2014-11
243

12.04 - Dons et commandites

Attendu les demandes de dons et commandites étudiées par le conseil en comité plénier;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy, et résolu à l'unanimité d'adopter les positions suivantes pour chacune des demandes et d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le déboursé immédiatement.

- Fabrique La Guadeloupe, feuillet paroissial 80\$

Adoptée unanimement.

**2014-11
244**

12.05 - Renouvellement du contrat de logiciel de gestion (INFOTECH)

Attendu qu'il y a lieu de préciser certains paramètres contractuels, pour l'exercice 2014, auprès de notre fournisseur de logiciel de gestion municipale;

Attendu les propositions de services déposées devant ce conseil pour faire partie intégrante de la présente résolution;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'adopter les propositions suivantes dont les montants sont indiqués avant taxes et de les inscrire au budget 2015 de la municipalité:

- | | |
|--|---------|
| • Renouvellement de licence 2015 : | 7,275\$ |
| • Licence poste additionnels en consultation : | 280\$ |
| • Licences postes additionnels (2) en MAJ : | 860\$ |
| • Connecteur géomatique JMAP | 1,500\$ |

Adoptée unanimement.

**2014-11
245**

12.06 - Intervention à l'offre de prorogation de la BNC (20 octobre 2014)

**INTERVENTION À L'OFFRE DE PROROGATION DE DELAI DE LA BNC
ENVERS LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE LA
GUADELOUPE (SDIG)**

Attendu l'offre de prorogation de délai et d'amendements, adressée par la Banque Nationale du Canada à SDIG le 22 mai 2013, relativement à deux (2) crédits à terme consentis par la Banque à SDIG dont les soldes totalisent 2,622,940.13\$, à cette date, laquelle offre fut déposée au conseil et fit l'objet d'une résolution d'acceptation, portant le numéro 2013-06-115, le 10 juin 2013;

Attendu la proposition de modification de l'offre de prorogation initiale, déposée auprès de SDIG, le 20 octobre 2014, et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Attendu que la présente proposition modifie l'offre initiale de la façon suivante:

- le taux d'intérêt est fixé pour 5 ans à 5%
- le tableau d'amortissement est simplifié
 - 224 mois égaux, d'un montant de 12,431.77\$ (capital et intérêts), pour le prêt # 1
 - 224 mois égaux, d'un montant de 4,632.82\$ (capital et intérêts), pour le prêt # 2

Attendu que les conditions préalables de l'offre initiale (article 4) commandent une intervention de la municipalité à la dite offre de prorogation de délai et d'amendement;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité:

- d'adopter l'offre de prorogation de délai (20 octobre 2014) ci-haut mentionnée;
- de mandater Mme la mairesse et M. le directeur général pour sa signature;
- de demander à la Banque Nationale du Canada de nous libérer du traitement de dossier par ses "services spéciaux"

Adoptée unanimement.

**2014-11
246**

12.07 - Indexation (2014)

Attendu que le contrat de travail du directeur général prévoit l'indexation de sa rémunération, au 1er janvier d'une année, en fonction de l'indice d'inflation de l'année précédente, publié par le gouvernement fédéral en mars de chaque année.

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe à ajuster la rémunération du directeur général du taux d'inflation cumulé pour l'exercice 2013, soit 1.7%. Cet ajustement est rétroactif au 1er janvier 2014.

Adoptée unanimement

12.08 - Dépôt du rôle d'évaluation 2015

Le directeur général dépose copie du sommaire du rôle d'évaluation 2015, préparé par la MRC Beauce-Sartigan et déposé au secrétariat municipal le 15 septembre 2014.

La valeur totale du rôle est de 112,596,700\$ alors qu'elle était de 110,647,700\$ pour 2014

La valeur imposable est de 103,938,400\$ alors qu'elle était de 101,806,800\$

La proportion médiane est de 91%

Le facteur comparatif (sert à calculer la valeur uniformisée) est de 1.10%

**2014-11
247**

12.09 - Dossier géomatique 2015

Attendu qu'il y a lieu de préciser certains paramètres contractuels, pour l'exercice 2015, auprès de notre fournisseur de logiciel géomatique;

Attendu la proposition de services déposée devant ce conseil pour faire partie intégrante de la présente résolution;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'adopter les propositions suivantes dont les montants sont indiqués avant taxes et de les inscrire au budget 2014 de la municipalité:

- Licence supplémentaire JMAP Mobile et support annuel: 1,500\$
- Support annuel JMAP Mobile: 300\$
- Banque d'heures pour support administratif et mise-à-jour: 7,550\$

Adoptée unanimement

**2014-11
248**

12.10 - Fermeture de l'Hôtel de ville, période des Fêtes

Attendu que la convention collective prévoit un certain nombre de journées de congé pendant la période des Fêtes;

Attendu que, pendant cette période, les employés du secrétariat municipal effectuent des opérations administratives:

- Fermeture financière de fin d'année et préparation des documents de vérification externe;
- Relance du système de paie pour le nouvel exercice financier
- Saisi du budget 2015 sur les formulaires du MAMROT
- Épuration et reclassification du système d'archivage

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité d'autoriser la fermeture du bureau municipal du lundi 22 décembre 2014 au vendredi 2 janvier 2015 inclusivement; relance des heures d'ouverture régulières, lundi le 12 janvier 2015.

Adoptée unanimement.

**2014-11
249**

12.11 - Modification budgétaire

Attendu la recommandation de la direction générale;

En conséquence

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'Unanimité de modifier le budget 2014, section "TRAVAUX PUBLICS: VOIRIE" de la façon suivante:

Inscrire les montants de revenus :

01-079-20-000: Transfert du fonds carrières et sablières 8,000\$

01-381-31-000: Subv. MTQ entretien du réseau routier 10,000\$ (déjà budgété)

Ajuster le compte de dépenses:

02-320-00-621: Gravier, concassé: voirie urbaine et rurale 18,000\$

Adoptée unanimement

13 - LÉGISLATION

Aucune législation.

13.01 - Avis de motion du règlement 461-2015

Avis de motion est donné, par le conseiller au siège # 4, M. Paul Joly, qu'il déposera, pour y être adopté, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, le règlement # 461-2015, **Règlement de taxation 2015**, règlement décrétant les taux de taxes et les tarifications de services applicables à l'exercice financier 2015.

Une dispense de lecture complète de ce règlement, lors de son adoption, est également demandée

13.02 - Déclaration pécuniaire des élus et autres documents demandés par le MAMROT

13.02.01 - Déclaration pécuniaire

Le directeur général demande aux membres du conseil de compléter leur déclaration d'intérêts pécuniaires, de la signer et de lui remettre dans les meilleurs délais.

**2014-11
250**

13.02.02 - Registre de déclaration des dons, marques d'hospitalité et autres avantages

Attendu que le directeur général doit déposer, lors de la dernière séance régulière d'un exercice financier, un extrait du registre des déclarations de dons, avantages ou autres marques d'hospitalité excédant la valeur prescrite par le Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité La Guadeloupe;

Attendu qu'aucune déclaration n'a été faite au cours de l'exercice 2014;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité de transmettre au bureau régional du MAMROT un extrait de la présente résolution.

Adoptée unanimement

**2014-11
251**

13.03 - Nomination d'un maire suppléant

Attendu qu'il s'avère souhaitable de prévoir un substitut pour siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2015;

Attendu que l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale prévoit que le conseil d'une municipalité locale désigne par résolution celui-ci parmi ses membres;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Guadeloupe nomme M. Rosaire Coulombe conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale à titre de substitut pour siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2015.

Adoptée unanimement

13.04 - Avis de motion du règlement 462-2015

Avis de motion est donné par le conseiller au siège # 3, M. Michel Roy, qu'il déposera à une séance ultérieure de ce conseil un projet de règlement, portant le numéro 462-2015, afin qu'il soit adopté. Ce projet décrètera des travaux d'infrastructure, sur la 9e rue Ouest, (aqueduc-égout sanitaire-égout pluvial et des travaux de voirie sur une distance de 350 mètres) ainsi qu'un emprunt à long terme pour en couvrir les coûts. Une dispense de lecture complète du règlement, lors de son adoption, est également demandée.

13.05 - Avis de motion du règlement 463-2015

Avis de motion est donné par le conseiller au siège # 4, M. Richard Morin, qu'il déposera à une séance ultérieure de ce conseil un projet de règlement, portant le numéro 463-2015, afin qu'il soit adopté. Ce projet décrètera des travaux:

- de prolongement d'infrastructure (aqueduc-égout sanitaire-égout pluvial et des travaux de voirie sur une distance de 750 mètres) sur la 4e rue Est et la 26e Avenue;
- d'aménagement d'un carrefour à l'intersection de la 4e rue Est, de la 5e rue Est, de la 26 avenue et du Rang St-Jean-Baptiste;

Ce règlement prévoiera de plus un emprunt à long terme pour couvrir le coût des travaux.

Une dispense de lecture complète du règlement, lors de son adoption, est également demandée.

14 - DIVERS

Aucun sujet.

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

**2014-11
252**

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madeleine Roy, et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h45

Huguette Plante, mairesse

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec. trés.